



RAPPORT MORAL ANTICOR 2015

Introduction :

Dans « l'esprit des Lois », publié en 1748, Montesquieu a longuement développé l'idée que sans vertu, il ne saurait y avoir de République possible. Force est de constater que ce constat, posé il y a plus de 250 ans déjà, est plus que jamais d'actualité. La promotion de l'éthique et de la transparence dans la vie publique et politique doivent être encore et toujours au cœur de nos préoccupations citoyennes.

Comme le savez, l'année 2015 a vu le renouvellement de notre Conseil d'Administration et l'élection d'une équipe nationale largement renouvelée. L'association doit faire face depuis quelques années à une montée en charge rapide de ses activités et aux nombreux défis qui accompagnent cette croissance, que cela soit en termes d'organisation et de gouvernance interne, de sollicitations juridiques, de communication.

Voici les réalisations et les actions mises en place par l'Association durant cette année 2015 :

1/ L'amélioration de notre organisation

La croissance importante du nombre d'adhérents – de 800 fin 2012 à presque 1500 fin 2015 – nous ont amené à ouvrir plusieurs chantiers en 2015 :

a) le lien avec les adhérents et les groupes locaux

Une des priorités était de mieux tenir au courant les adhérents de nos actions et c'est pourquoi nous avons mis en place une **newsletter mensuelle** qui rend compte à la fois de l'actualité nationale d'Anticor, mais également des actions entreprises par les groupes

locaux. Il nous a paru important de faire figurer dans cette newsletter les articles de presse en ligne et les passages radios et télévisés des membres d'Anticor.

Une charte d'organisation ayant vocation à compléter les statuts a été rédigée puis présentée en Conseil d'Administration. Cette charte a également pour objectif d'aider les groupes locaux dans leur fonctionnement et leur développement.

Les groupes locaux ont également été l'objet d'une attention toute particulière puisqu'ils ont fait l'objet d'un Conseil d'Administration quasi-exclusif qui a décidé, entre autre, de renforcer **la formation des référents locaux** ainsi que l'organisation régulière de réunions régionales autour d'un thème spécifique, avec des acteurs reconnus dans leur domaine.

b) le renforcement de nos moyens.

L'association a souhaité pérenniser **l'embauche d'un salarié à mi-temps**, Fabrice Rizzoli a donc signé un CDI avec pour missions principales, la gestion du courrier, notamment les courriels, l'organisation des événements Anticor tel que la soirée de remise des prix éthiques et l'université d'Anticor, la rédaction de la newsletter, l'animation du pôle juridique dont je reparlerai. Se mettre en capacité de répondre à tout le courrier reçu est un gage de crédibilité, de sérieux et de développement de nos actions.

Parallèlement, le Conseil d'Administration a décidé de s'appuyer également **sur les ressources internes** et, prônant l'exemple, il a décidé de s'organiser en groupe de travail : un groupe de suivi administratif, un groupe d'organisation et de formation, un groupe finances et moyens, un groupe de suivi juridique, un groupe communication, un groupe adhérents et référents locaux.

2/ Le renforcement de nos moyens juridiques et institutionnels

La notoriété croissante et la solide crédibilité dont jouissent l'Association nous a amené à renforcer nos moyens d'actions juridiques et institutionnels.

a) l'obtention d'un agrément dans la lutte contre la corruption

Prévu par la loi sur la transparence de la vie publique de novembre 2013, **l'agrément du ministère de la Justice** permet la reconnaissance automatique de la constitution de partie civile dans les dossiers de corruption. Anticor est une des trois seules associations à avoir obtenu cet agrément, début 2015. Le cahier des charges est extrêmement sévère et

l'obtention de cet agrément est la reconnaissance du sérieux et de la compétence de l'association.

b) la gestion des dossiers juridiques

L'obtention de cet agrément a singulièrement augmenté « la puissance de feu » de l'Association sur le plan juridique. Ainsi, en l'espace d'un an, le nombre de dossiers dans lesquels l'Association est partie prenante a été multiplié par quatre. Anticor est aujourd'hui engagée dans une vingtaine de dossiers judiciaires, parmi lesquels :

- Les sondages de l'Élysée.
- Les dépenses de communication des ministères
- Les « étrennes sénatoriales »
- Bygmalion
- L'affaire des marchés publics de Lorraine.
- Les affaires de l'INA (Saal, Gallet),
- Le volet « achat de votes » dans l'affaire Dassault à Corbeil-Essonne,
- Plusieurs dossiers de détournement de subventions en Corse de la part de l'ancien président de la collectivité territoriale corse
- Les dossiers Guérini dans les Bouches du Rhône
- Le dossier des radars automatiques
- Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de saisir le tribunal administratif, dans l'affaire des subventions à Ryanair, dans l'Hérault

c) La mise en place du pôle juridique

Face aux nombreuses sollicitations dont Anticor est l'objet et auxquelles le Conseil d'Administration ne pouvait désormais concrètement faire face, nous avons mis en place cet automne **un pôle juridique**, chargé d'examiner et de répondre systématiquement aux signalements. Pour cela, il a été fait appel à une cinquantaine d'adhérents ayant des compétences juridiques afin de former ce pôle.

Ce nouvel outil dans la panoplie des moyens dont l'Association entend disposer pour répondre aux lanceurs d'alerte est maintenant opérationnel. En un trimestre, plus de trente alertes ont pu ainsi être traitées.

d) La mise en œuvre du plaidoyer institutionnel d'Anticor

Depuis plusieurs années déjà notre Association développe une action de plaidoyer auprès des acteurs politiques avec un succès inégal.

Nous avons ainsi été entendus par les députés Tourret et Fenech, auteurs du rapport parlementaire sur la prescription, qui ont notamment repris **notre proposition d'inscrire dans la loi le principe de la prescription différée des infractions dissimulées**.

Nous avons, à la demande de la Commission des Lois, donné un avis critique sur la "modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle".

Nous avons travaillé avec la Fondation des sciences citoyennes et Transparence International sur **une proposition de loi globale de protection des lanceurs d'alerte**. Le député Yann Galut, qui souhaitait porter le projet, nous a reçus et invités à participer à une conférence de presse le 3 décembre. La proposition de loi n'a cependant pas été déposée à ce jour.

En tant que **membres de la plate-forme contre les paradis fiscaux et judiciaires**, nous avons participé au colloque annuel le 26 juin 2015 à l'Assemblée nationale, sur le thème « Paradis fiscaux, une question de justice ». Nous avons signé dans ce cadre un appel du 5 novembre 2015 (anniversaire du scandale Luxleaks) et soutenu l'amendement sur la transparence comptable des sociétés transnationales.

Anticor a ainsi également été reçue au Ministère de la Justice, pour la préparation du texte connu sous le nom de projet « Sapin II » sur la transparence et la modernisation de la vie économique. En revanche, aucune concertation n'a eu lieu avec le ministre de l'économie, qui a ultérieurement imposé dans le projet de texte le principe de la justice transactionnelle.

Nous nous sommes également joints à des coalitions plus larges, **contre la directive européenne sur le secret des affaires et contre la proposition TAFTA/TTIP**, en particulier contre le mécanisme d'arbitrage contenu dans ce projet.

Enfin, nous avons proposé une charte éthique, aux candidats aux élections départementales, puis 28 mesures concrètes pour lutter contre la corruption et le gaspillage de l'argent public, aux candidats aux élections régionales.

3/ La mise en valeur de nos actions

Anticor (association loi 1901 contre la corruption et pour l'éthique en politique) 37-39, avenue Ledru-Rollin – CS 11237 – 75570 Paris cedex 12 n° de Siret 533 081 782 00021 – www.anticor.org
--

L'Association est mieux présente sur le terrain et dans les médias.

a) La présence sur le terrain

Grandir, cela signifie nécessairement accroître notre présence concrète auprès des acteurs associatifs, des élus, des citoyens qui partagent notre action.

L'année écoulée a été marquée par l'organisation par Anticor de **deux événements principaux**, désormais bien ancrés dans l'agenda annuel de l'Association.

La cérémonie de remise des prix éthiques et des casseroles, organisée le 31 janvier 2016, qui prend peu à peu place dans le paysage médiatique. Nous avons attribué un prix éthique à :

- Antoine Deltour, pour avoir été un des protagonistes de l'affaire Luxleaks,
- Gérard Davet et Fabrice Lhomme, pour leur travail sur l'affaire Swissleaks,
- Davide Dormino pour son combat culturel (« Anything to say »),
- Laurent Léger, pour tout son travail de journaliste d'investigation,
- Laurent Mauduit, pour avoir dénoncé le scandale d'Etat de l'affaire Tapie,
- Laura Pfeiffer, inspectrice du travail pour son esprit de courage et de résistance dans l'affaire Téfal,
- Bruno Piriou, conseiller municipal d'opposition à Corbeil Essonnes, pour sa résistance au système Dassault.
- Deux casseroles ont été attribuées à Joelle Ceccaldi Raynaud, maire de Puteaux, pour ses pratiques clientélistes et à Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, pour avoir manœuvré contre un amendement sur la transparence comptable (*reporting* public pays par pays).

L'université de rentrée s'est tenue à Nancy, au mois d'octobre, avec trois temps forts : un colloque en partenariat avec l'Université de Nancy autour du thème « Les nouvelles frontières de la démocratie », une soirée débat autour de la pièce d'Alain Bressy « le droit se meurt » et une rencontre avec les référents locaux.

En outre, notre Association a participé aux événements suivants :

- Meeting de soutien aux lanceurs d'alerte, à Paris (mars 2015)
- Conférence-débat sur le thème « La société civile face à l'esprit de la criminalité », à Paris (mars 2015)

- Colloque « Paradis fiscaux, évasion fiscale : une question de justice », organisé par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, à Paris (juin 2015)
- Global Ethics Forum, organisé par Globethics, à Genève (juin 2015)
- Rencontres citoyennes, à Jarnac (août 2015)
- Inauguration du monument au courage de trois lanceurs d'alertes (Edward Snowden, Julien Assange et Chelsea Manning), baptisée « Anything to say ? », à Paris (septembre 2015)
- Réunion de la Commission « Violence » de la collectivité territoriale de Corse, à Ajaccio (octobre 2015)
- Séminaire sur le thème « Déontologie : un atout pour le service public et pour le service au public », organisé par la ville de Strasbourg (octobre 2015)
- Conférence-débat sur le thème « La gangrène de la corruption », organisée par l'association « Ouvrir le débat », à Juvisy-sur-Orge (novembre 2015)
- Semaine de la lutte contre le crime organisé, organisée par l'association Culture contre Camorra, sous le haut patronage du Parlement européen, à Bruxelles (novembre 2015)
- Premier salon du livre des lanceurs d'alerte, intitulé « Des livres et l'alerte », à Montreuil (novembre 2015)
- Conférence-débat sur le thème de « Comment réconcilier les citoyens avec la politique », coorganisée avec l'Institut d'éthique contemporaine, à Paris (décembre 2015).

Les groupes locaux ont également organisé de nombreuses réunions publiques : à Nîmes, Paris, Dunkerque, Montpellier, Vallauris-Golfe Juan, Strasbourg, Mandelieu-La Napoule, Ajaccio...

b) La présence sur les réseaux sociaux.

En concomitance avec la notoriété croissante de l'Association, notre présence dans les réseaux sociaux s'est accrue cette année, notamment sur Facebook et Twitter où nous avons dépassé la barre des 10 000 abonnés.

Le site Internet a été refondé en juillet 2015. Une centaine d'article ont été publiés sur le site, pendant l'année 2015. La moyenne quotidienne est la suivante :

- Nombre de visites : 613/jour
- Nombre de visiteurs unique : 473/jour
- Nombre de pages vues : 2 500/jour

Enfin, notre pétition en ligne « **Pour une nouvelle abolition des privilèges** » a réuni plus de 10 000 signataires malgré un lancement en plein été, la nuit du 4 août, pour des raisons symboliques évidentes. Cette pétition est toujours d'actualité et son bilan sera fait le 4 août prochain.

Conclusion

Vaclav Havel écrivait, en 1990 :

« Notre pays ne fleurit pas. Le grand potentiel créateur et spirituel de nos nations n'est pas utilisé comme il se doit. Mais tout cela n'est pas encore l'essentiel. Le pire est que nous vivons dans un milieu moral pourri.

Le meilleur gouvernement, le meilleur Parlement et le meilleur président ne peuvent pas à eux seuls faire grand-chose. Et ce serait très injuste d'attendre la solution d'eux seulement. La liberté et la démocratie, cela signifie la participation et la responsabilité de tous. Si nous nous en rendons compte, l'espoir reviendra dans nos cœurs »

C'est tout l'enjeu de notre devenir pour 2016 et 2017.

Grégoire Turlotte

Secrétaire Général d'Anticor

